



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
Mairie de TERVILLE

Route de Verdun  
B.P. 5 0 0 1 0  
57181 Terville CEDEX

Tél. : 03.82.88.82.88  
Fax. : 03.82.34.22.21

www.terville.fr

## ARRETÉ N° 5552

Le Maire de la Ville de Terville,

VU le Code de la Construction et de l'habitation et notamment les articles L.111-8-3, R. 111-19-29 et R.123-46,

VU le décret n° 95-260 du 8 mars 1995 modifié relatif à la Commission Consultative Départementale de Sécurité et d'Accessibilité,

VU le dossier AT 057 666 20 E 0003 relatif à l'aménagement d'un restaurant à l'enseigne « DON CAMILLO », sis 1 rue du Forgeron, 57180 TERVILLE, faisant partie d'un groupement d'établissements,

VU l'avis de la Sous-Commission Départementale d'Accessibilité de la Moselle, dans sa séance du 20 mars 2020,

VU l'avis de la Sous-commission Départementale pour la sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les établissements recevant du public, dans sa séance du 2 avril 2020,

VU l'avis favorable émis par les commissions d'arrondissement pour la sécurité incendie et pour l'accessibilité aux personnes handicapées, lors de la visite avant ouverture effectuée le 4 août 2020,

## ARRETE

Article 1 : Autorise l'ouverture au public du restaurant « DON CAMILLO », sis 1 rue du Forgeron à Terville, à compter du 6 août 2020.

Article 2 : Le présent arrêté sera notifié à l'exploitant. Une ampliation sera transmise à Monsieur le Sous-Préfet de Thionville.

Fait à Terville, le 4 août 2020  
Pour le Maire,  
L'Adjoint délégué



Jean-Paul BOULAY

Publié ou notifié le : **05 AOUT 2020**